



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 07 Janvier 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Claude AURIAC, Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Vœux

Les membres de la Commission Régionale Sportive présentent leurs meilleurs vœux au Président de la Ligue, aux membres du Conseil de Ligue et des Commissions Régionales, au Directeur, au personnel de la Ligue, aux Présidents des Clubs, aux Dirigeants, Educateurs, Arbitres et joueurs des clubs de la Ligue pour cette nouvelle année 2019.

CARNET NOIR

Le Président et les Membres de la Commission présentent leurs sincères condoléances à :

* à la famille de M. Mario DI REZZE, Membre de la Commission Régionale des Coupes, décédé en ce début de semaine.

* M. Dominique D'AGOSTINO, Co-Président de la Commission Régionale Sportive Futsal, pour le décès de son papa.

INFORMATIONS

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est OBLIGATOIRE (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera.

RAPPELS

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD (RAPPEL)

1 / Pour le week-end des 12 et 13 Janvier 2019

REGIONAL 1 – Poule B :

- N° 21139.1 : M.D.A. Foot (2) / Limonest F.C. (2) (match remis du 25/11/2018)
- N° 21142.1 : Montélimar U.S. / Côte Chaude S.P. (match remis du 24/11/2018)

2 / Pour le week-end des 19 et 20 Janvier 2019

NATIONAL 3 – Poule M :

- N° 21251.1 : G.F.A. Rumilly Vallières / Ain Sud Foot (match remis du 15/12/2018)

REGIONAL 1 – Poule A :

- N° 21316.1 : U.S. St Georges / F.C. Aurillac A.C. (2) (match remis du 16/12/2018)

3 / Pour le week-end des 2 et 3 Février 2019

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20656.1 : F.C. Tricastin / O. St Genis Laval (match remis du 16/12/2018)

4 / Pour le week-end des 09 et 10 Février 2019

REGIONAL 2 – Poule C :

- N° 20198.1 : Cote Saint André F.C. / F.C. Annecy (2) (match remis du 16/12/2018)

REGIONAL 2 – Poule D :

- N° 20246.1 : Aubenas Sud Ardèche / F.C. Roche Saint Genest (match remis du 24/11/2018)

REGIONAL 3 – Poule A :

- N° 20370.1 : La Combelle C.A.B. / A.S. Chadrac (match à rejouer du 11/11/2018)

REGIONAL 3 – Poule B :

- N° 20461.1 : A.S. Saint Genès Champanelle / E.S. Pierrefort (match remis du 16/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20638.1 : A.S. Saint Donat / Ol. Saint Genis Laval (match remis du 25/11/2018)

REGIONAL 3 – Poule H :

- N° 20817.1 : A.S. Ver Sau / U.S. Villars (match à rejouer du 28/10/2018)

5 / Pour le week-end des 16 et 17 Février 2019

REGIONAL 3 – Poule D :

- N° 20591.1 : U.S. Maringues / Lapalisse A.A. (match remis du 15/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20632.1 : F.C. Tricastin / A.S. Saint Donat (match remis du 02/12/2018)

6 / Pour le week-end des 23 et 24 Février 2019

REGIONAL 1 – Poule B :

- N° 21149.1 : Montélimar U.S. / Salaise sur Sanne (match remis du 01/12/2018)

REGIONAL 2 – Poule C :

- N° 20191.1 : F.C. D'Annecy (2) / U.S. Annecy Le Vieux (match remis du 09/12/2018)
- N° 20194.1 : Ent. S. Tarentaise / Belleville St Jean (match remis du 15/12/2018)

REGIONAL 2 – Poule D :

- N° 20223.1 : Bords de Saône / F.C. Roche Saint Genest (match du 27/10/18 à rejouer)

REGIONAL 2 – Poule E :

- N° 20318.1 : MOS 3R Foot / Roannais Foot 42 (match remis du 02/12/18)

REGIONAL 3 – Poule A :

- N° 20367.1 : Sauveteurs Brivois / Lempdes Sports (2) (match remis du 10/11/18)
- N° 20393.1 : La Combelle C.A.B. / Esp. Ceyrat (match remis du 16/12 /2018)

REGIONAL 3 – Poule B :

- N° 20454.1 : Pierrefort E.S. / U.S. Vic le Comte (match remis du 09/12/18)
- N° 20455.1 : Ytrac Foot (2) / A.S. Saint Genès Champanelle (match remis du 09/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule C :

- N° 20491.1 : A.S. Loudes / Lignerolles Lavault (match remis du 28/10/18)
- N° 20492.1 : J.S. Saint Priest des Champs / U.S. Brioude (2) (match remis du 28/10/18)

REGIONAL 3 – Poule D :

- N° 20562.1 : Olympique Saint Julien Chapeuil / U.S. Maringues (match remis du 04/11/18)

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20624.1 : A.S. Saint Donat / Ent. Sp. Du Rachais (match remis du 01/11/18)
- N° 20632.1 : F.C. Tricastin / S.O. Pont de Chérucy (match remis du 11/11/18)
- N° 20649.1 : Ol. Saint Genis Laval / Crest Aouste (match remis du 09/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule F :

- N° 20697.1 : Portes Hautes Cévennes / A.S. Saint Priest (3) (match remis du 11/11/18)
- N° 20711.1 : Chabeuil F.C. / Et. S. Trinité Lyon (match remis du 02/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule G :

- N° 20773.1: F.C. Péageois / Sassenage U.S. (match remis du 25/11/2018)

REGIONAL 3 – Poule H:

- N° 20844.1: F.C. Valence / Saint Fons C.O. (match remis du 01/12/18)
- N° 20847.1 : F.C. Chambotte / A.S. Ver Sau (match remis du 09/12/18)

REGIONAL 3 – Poule J :

- N° 20988.1 : Ent. S. Amancy / E.S. Foissiat (match remis du 16/12/2018)

MATCHS RESTANT A REPROGRAMMER

(Dossiers transmis par la Commission Régionale des Règlements)

REGIONAL 2 – Poule E :

- N° 20327.1 : U.S. Gièroise / Misérieux Trévoux (match remis du 16/12/2018 : à jouer)

REGIONAL 3 – Poule I :

- N° 20922.1 : F.C. Cruseilles / GFA Rumilly Vallières (2) (match du 16/12/2018 : à rejouer)

STATUT DES EDUCATEURS ET DES ENTRAINEURS DE FOOTBALL

La Commission prend acte des décisions de la Commission Régionale des Educateurs et des Entraîneurs de Football en date du 25 novembre 2018 qui, en application des dispositions fixées aux articles 2 et 4, a prononcé un retrait de points au classement du championnat des équipes Seniors suivantes :

Seniors R 3

*** Poule A**

- U.J. CLERMONTOISE (590198) : retrait de 2 points
- U.S. CRANDELLES (525987) : retrait de 2 points
- Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE (546413) : retrait de 2 points

*** Poule B**

- A.S. ROMAGNAT (516330) : retrait de 2 points

*** Poule C**

- F.C. COMMENTRY (582321) : retrait de 2 points

*** Poule D**

- U.S. MARINGUES (506518) : retrait de 2 points

*** Poule G**

- U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF (563840) : retrait de 2 points

Yves BEGON

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL

Secrétaire de séance